



Tarifs municipaux Annexe n°8

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le

07/02/2022

ID : 029-212900229-20220221-DEC2213-AU

TVA au taux en vigueur en sus

Assainissement Collectif (AC)			
Redevance annuelle			H.T.
Abonnement Part fixe		Forfait	125,00 €
Part variable au m ³		Le m ³	1,53 €
Participation à l'Assainissement Collectif - PAC			
Nouveau raccordement		Par unité de logement	
Logement unique ou jusqu'à 5 en collectif		Forfait	2 085,00 €
A partir de 6 en collectif		Forfait	1 095,00 €
Travaux H.T.			
pour une tranchée d'une profondeur inférieure ou égale à 1,20m			
Pose de tabouret y compris 6 mètres de canalisations			
Diamètre 125		Forfait	1 200,00 €
Diamètre 160		Forfait	1 410,00 €
Diamètre 200		Forfait	2 090,00 €
Au-delà de 6 mètres		Le ml	125,00 €
Au-delà de 6 mètres pour tranchée en plein champ		Le ml	65,00 €
Transfert de tabouret à la demande d'un particulier, hors travaux prévus			560,00 €
pour une tranchée d'une profondeur supérieure à 1,20m,			
			sur devis
Base de facturation des travaux			
Heure de main d'œuvre		Personnel qualifié et/ou habilité	L'heure 45,00 €
Heure de tractopelle avec chauffeur		Personnel habilité +1 personnel suppl.	L'heure 100,00 €
Contrôles			
Vérification conformité des réseaux intérieurs en unité d'hébergement			
Jusqu'à 2 logements		Par unité	160,00 €
A partir du 3ème logement		Par unité	80,00 €
Pour les hôtels à partir de 10 unités d'hébergement		Remise de 50%	
Vérification du bon raccordement au réseau EU/EP - 2ème passage			40,00 €
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)			
Contrôles			
Contrôle de conception maisons neuves et réhabilitations		Forfait	50,00 €
Contrôle de réalisation maisons neuves et réhabilitations		Forfait	80,00 €
Contrôle diagnostic de l'existant - mutation		Forfait	65,00 €
Contrôle périodique du SPANC (tous les 10 ans)		Forfait	100,00 €
Contrôle ponctuel habitat mobile (caravanes, mobil-homes, tiny houses...)		Forfait	50,00 €
Pénalités et autres tarifs (AC)			
Pénalité annuelle pour absence de mise aux normes (suite à "mutation" d'immeubles à partir de N+1, à un contrôle périodique pour les "non acceptables", à la mise en place d'un		Forfait	216,80 €
Pénalité annuelle majorée à partir de N + 2 pour absence de mise aux normes (suite à		Forfait	433,60 €
Absence au rendez-vous de contrôle		Forfait	65,00 €
Pénalité annuelle pour refus de contrôle		Forfait	500,00 €
Pénalités et autres tarifs (ANC)			
Pénalité annuelle pour absence de mise aux normes (suite à "mutation" d'immeubles à		Forfait	300,00 €
Pénalité annuelle majorée à partir de N + 2 pour absence de mise aux normes (suite à		Forfait	600,00 €
Absence au rendez-vous de contrôle		Forfait	65,00 €
Pénalité annuelle pour refus de contrôle		Forfait	500,00 €